



Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 14 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Etaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Gilles LE BOUSSE, Catherine LOUISET, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE

Absents excusés : Bertrand DEMEILLIERS, Béatrice LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN, Mathilde LERONDEL ayant donné pouvoir à Sylvain GODU, John POIRREE ayant donné pouvoir à Lucie DORANGE, Paquita ROBITAILLE ayant donné pouvoir à Catherine LOUISET, Renaud SAINT ayant donné pouvoir Sylvie BOURGAIS, Alain VEYRONNET ayant donné pouvoir à Gilles LE BOUSSE

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2023](#)

Approuvé par 16 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

[Comité des Fêtes – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le festival culturel Pom Pom Pom Poom](#)

Madame Catherine PHILIPPE, Conseillère Municipale et Monsieur Frank COLLIAUX, Conseiller Municipal Délégué, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le versement au Comité des Fêtes d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation du festival Pom Pom Pom Poom 2023.

[Ecole – Versement des attributions 2023 pour la coopérative scolaire](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement à l'école des sommes allouées à la coopération scolaire pour l'année 2023.

[Métropole – Contribution communale au Fonds d'aide aux Jeunes 2023 \(FAJ\)](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la participation de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son versement pour l'année 2023.

[Mise en non-valeur de créances irrécouvrables](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en non-valeur de la pièce T-129 de l'année 2020 d'un montant de 15,00 € et la mise en non-valeur de la pièce T-148 de l'année 2018 d'un montant de 15,00 €.

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 14 septembre 2023

Renouvellement de l'adhésion à l'Association Départementale d'Action Sociale (ADAS)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **choisit** de confier l'action sociale en faveur des agents de la collectivité, à l'A-D-A-S,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **confirme** l'inscription au budget primitif des sommes nécessaires à cette dépense.

Travaux de réaménagement de la mairie (accessibilité PMR, extension et rénovation énergétique) – Attribution du marché de travaux

Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- **décide** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de retenir les entreprises proposées.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Métropole Rouen Normandie, de la Région Normandie et du Département de la Seine Maritime,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2023 des sommes nécessaires à cette opération.

Travaux de réaménagement de la mairie (accessibilité PMR, extension et rénovation énergétique) – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur Renaud SAINT, Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à Sylvie BOURGAIS, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **approuve** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la mairie,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2023 des sommes nécessaires à cette opération.

Travaux de réaménagement de la mairie (accessibilité PMR, extension et rénovation énergétique) – Déplacement du monument aux Morts

Le Conseil Municipal, en attente d'éléments complémentaires, est favorable au déplacement du monument aux Morts situé devant la mairie.

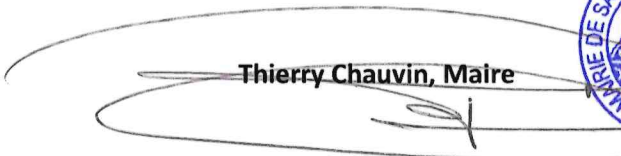
Aire de sports et de loisirs


Le Conseil Municipal est favorable au lancement du projet de création d'une aire de jeux pour enfants.

Vidéoprotection

Le sujet, en cours de réflexion, est reporté à une prochaine séance.

Levée du conseil municipal à 23H25


Thierry Chauvin, Maire



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2023, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.